



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité scientifique et technique

65^{ème} session
(Vienne, 1-10 juin 2022)

Point 5 – Débat général

Déclaration de la délégation française

Lundi, 6 juin 2022

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, au nom de la délégation française, pour votre élection. Permettez-moi également d'adresser nos remerciements à Mme Simonetta Di Pippo, auxquels se joignent ceux de toute la communauté spatiale française, pour son action à la tête du Bureau des Affaires Spatiales ces huit dernières années.

Je souhaite également féliciter la Slovaquie, le Bangladesh, l'Angola, le Koweït et Panama pour leur adhésion au Comité qui compte désormais 100

Etats membres. Cela témoigne d'une dynamique positive confortant le rôle du CUPEEA au sein du système des Nations Unies.

En dépit des conséquences de la pandémie, la France a renforcé son soutien au Bureau des Affaires spatiales de l'ONU. Elle finance depuis octobre 2020 un poste de Jeune expert associé (JPO) au sein du Bureau. Elle a également annoncé deux contributions financières au programme « Space law for new space actors », afin d'aider les jeunes nations spatiales à développer leurs capacités juridiques.

Monsieur le président,

La France, qui exerce ce semestre la présidence du Conseil de l'Union européenne, s'associe à la déclaration de l'Union européenne et de ses Etats membres sous ce même point de l'ordre du jour, et souhaite ajouter les éléments qui suivent à titre national.

Je tiens, tout d'abord, à réitérer avec la plus grande fermeté notre condamnation de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, avec la complicité coupable de la Biélorussie. Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement les hostilités, de retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et de respecter le droit international humanitaire. En tant qu'organe de l'Assemblée générale des Nations Unies, le CUPEEA ne peut rester indifférent à l'agression de la Russie envers l'Ukraine qui constitue une violation d'une exceptionnelle gravité de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine ainsi que des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous avons noté que la Russie a choisi de donner à son lanceur le nom de « Donbass », région de l'Ukraine où

elle alimente un conflit depuis 2014. Nous déplorons cette énième provocation de la part de la Russie, et rappelons le soutien indéfectible de la France à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

De plus, le test antisatellite mené par la Russie en novembre dernier a eu pour conséquence de créer de manière irresponsable de nombreux débris, et ce en dépit des lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales, agréées par tous les Etats membres du CUPEEA. En conséquence, la France appelle le bureau des affaires spatiales à ne pas mener à terme la procédure d'affiliation aux Nations Unies du centre régional d'enseignement des sciences et technologies spatiales en Russie. Nous appelons l'ensemble des Etats membres à reconsidérer leur position à l'égard de ce centre.

Monsieur le président,

Malgré la situation présente, la France continue de se mobiliser pour favoriser la coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique et en faveur de l'encadrement normatif de ses utilisations pacifiques.

Ainsi, le 19 décembre 2021 a été célébré le 60^{ème} anniversaire du CNES, l'agence spatiale française, qui est aujourd'hui lié par plus d'une centaine d'accords à des partenaires provenant de toutes les régions du monde.

L'année dernière, le Centre Spatial Guyanais, port spatial de l'Europe, a confirmé son rôle déterminant pour l'accès à l'espace de l'Europe avec 7 lancements réalisés dont celui du télescope spatial James Webb de la NASA, développé en coopération avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et l'Agence Spatiale Canadienne (CSA).

Dans le domaine de l'étude du climat et de la compréhension du changement climatique, qui constituent l'une des priorités de la France, l'année 2022 est marquée par la concrétisation prochaine du projet « Surface Water and Ocean Topography » (SWOT), mission conjointe du CNES, de la NASA, avec la collaboration des agences spatiales canadienne et britannique.

A l'occasion d'UNISPACE+50, le CNES, a proposé la mise en place d'un Observatoire spatial du climat (SCO), aujourd'hui soutenu par 35 agences et organismes de coopération internationale. Destiné à accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le SCO a permis l'émergence de plus de 50 projets de valorisation des données spatiales pour répondre au changement climatique. La Charte du SCO a été présentée le 5 février à Dubaï aux agences spatiales participantes. La France tient à remercier les délégations ayant signalé leur intention de signer la charte du SCO. Elle souhaite également réaffirmer que le SCO est disponible pour participer aux réflexions visant à préparer la contribution du CUPEEA au Sommet du Futur.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, plus que jamais, la viabilité à long terme des activités spatiales constitue un enjeu de premier plan. La délégation française salue le travail effectué par le Président du groupe de travail M. Umamaheswaran qui nous a permis d'arrêter un plan de travail et des termes de référence pour le groupe de travail sur les LTS 2.0. Ma délégation a soumis lors du dernier sous-comité scientifique et technique un *Conference Room Paper* faisant état de manière détaillée des dispositifs réglementaires et techniques permettant à la France de mettre en œuvre la quasi-totalité des 21 LTS déjà agréés. Ce

document pourra, nous l'espérons, inspirer des actions de renforcement de capacités dans ce domaine.

Compte tenu de la multiplication des projets d'exploration de l'espace lointain, la délégation française souhaite rappeler l'intérêt particulier qu'elle porte au groupe de travail sur l'usage des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Ma délégation soutient la prolongation du mandat de ce groupe de travail et souligne l'importance des problématiques de sûreté en cas d'utilisation de la technologie nucléaire dans le cadre d'une mission spatiale.

Enfin, le travail sur l'exploitation des ressources spatiales conduit à l'émergence d'enjeux juridiques nouveaux, dont se saisit avec pertinence le Sous-comité juridique.

Je vous remercie./.